

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE GRAULHET

Par arrêté n°38_2025A et arrêté rectificatif n°41_2025A, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Graulhet pour **une durée de 33 jours consécutifs, du 13 octobre 2025 (8h00) au 14 novembre 2025 (17h30)**.

Le projet de révision du PLU de Graulhet poursuit les principaux objectifs suivants, tels qu'ils étaient inscrits dans la délibération de prescription prise en 2014 :

- Mettre en œuvre les dispositions des lois en vigueur notamment des lois Grenelle, la loi d'Accès au Logement pour un Urbanisme Rénové (ALUR) et la loi d'Avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt (LAAAF),
- Prendre en compte les enjeux intercommunaux notamment déclinés dans le Programme Local de l'Habitat, la Stratégie de Développement Economique et le Plan Climat-Energie Territorial, en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Vignoble Gaillacois Bastides Val Dadou qui affirme fortement la place de l'axe structurant Gaillac-Graulhet,
- Préserver les espaces naturels et agricoles, notamment à proximité des sites de loisirs nature comme le lac de Nabeillou, tout en réaffirmant la place des hameaux,
- Renforcer l'identité du territoire et l'attractivité du centre-ville en matière de qualité du cadre de vie, des entrées de ville, de l'habitat, des activités économiques, des déplacements, notamment en poursuivant le projet de redynamisation du quartier de Pannessac,
- Valoriser le potentiel économique de Graulhet et promouvoir la production, la rénovation, la réhabilitation d'espaces dédiés aux activités économiques, permettre la réappropriation d'espaces ou de bâtiments désaffectés, particulièrement des friches industrielles,
- Structurer les déplacements doux autour d'un axe principal de bord de rivière, la promenade des berges du Dadou, et progressivement irriguer tous les espaces en partant des plus denses, notamment pour permettre l'accès facilité aux équipements publics culturels et sportifs de la ville : stade Pelissou, médiathèque M. Yourcenar, cinéma Vertigo, centre social, mairie...
- Créer les conditions des mixités, sociale et d'usage, dans les espaces urbains, accueillir de nouveaux habitants et ainsi développer la population en corrélation avec la capacité d'accueil des services publics, contribuer au développement d'un lycée d'enseignement général avec l'Etat et le Conseil régional, et accompagner la relocalisation du Centre de Secours des Pompiers sur le site de la Bressolle,
- Promouvoir la production, la rénovation, la réhabilitation d'un habitat durable, notamment sur le quartier de Crins en partenariat avec Tarn & Dadou et Tarn-Habitat.
- Contribuer à l'optimisation, notamment financières des équipements publics et réseaux existants, notamment le réseau d'eau potable et d'assainissement avec la régie municipale de Graulhet et son partenaire l'Institution des Eaux de la Montagne Noire,
- Donner à la rivière Dadou et ses abords toute sa place, notamment dans sa traversée du centre-ville et aux abords de la plaine de Millet.

Par décision n°E25000127/31 du 22 juillet 2025, le magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné en qualité de commissaire enquêtrice Madame Adina BLANCHET et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Bernard LAUBARY.

Le siège de l'enquête publique se situe à la mairie de Graulhet. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- **Sur support papier et sur un poste informatique** mis à disposition au service urbanisme de la mairie de Graulhet, aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00).
- **Sur le site internet** de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquêtes publiques // En cours ou à venir)

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- **lors des permanences de la commissaire enquêtrice** (dates définies ci-dessous), par oral et par écrit,
- **sur le registre d'enquête papier** à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à la disposition du public, au service urbanisme de la mairie de Graulhet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00),
- **sur le registre numérique** disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquêtes publiques // En cours ou à venir),
- **par courrier postal** en les adressant par écrit à l'attention de la commissaire enquêtrice à la mairie de Graulhet à l'adresse suivante : Place Élie Théophile, 81300 Graulhet,
- **par voie électronique** en les adressant par courriel à l'attention de la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : plu@mairie-graulhet.fr.

La commissaire enquêtrice sera disponible pour rencontrer le public à la mairie de Graulhet afin de recueillir les observations du public, que ce soit sous forme écrite ou orale, aux dates et heures indiquées ci-dessous :

- **permanence 1, le lundi 13 octobre de 8h00 à 12h00,**
- **permanence 2, le mardi 21 octobre de 13h30 à 17h30,**
- **permanence 3, le mercredi 29 octobre de 8h00 à 12h00,**
- **permanence 4, le jeudi 30 octobre de 13h30 à 17h30,**
- **permanence 5, le jeudi 13 novembre de 8h00 à 12h00,**
- **permanence 6, le vendredi 14 novembre de 13h30 à 17h30.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêtrice et le registre numérique inaccessible. **Toute contribution formulée avant le 13 octobre 2025 (8h00) et après le 14 novembre 2025 (17h30) ne sera pas prise en compte quel que soit son mode de dépôt.**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique, portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le Département (La Dépêche et Le Tarn Libre).

Cet avis sera affiché notamment à la mairie de Graulhet, et sur les sites concernés par la présente révision du PLU ou à proximité immédiate de ceux-ci, visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Graulhet et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet <https://www.gaillac-graulhet.fr> (Onglet > Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur – Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquêtes publiques // En cours ou à venir)

Le dossier de révision du PLU de Graulhet a fait l'objet d'une évaluation environnementale. La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, conformément à l'article R104-25 du code de l'urbanisme, n'a formulé aucune observation dans le délai qui lui était imparti. L'évaluation environnementale, ainsi que le courrier d'information concernant l'absence d'avis, sont joints au dossier d'enquête publique. Le courrier d'information est également disponible en ligne sur le site internet de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr.

Au terme de l'enquête publique, la Communauté d'Agglomération, qui est l'autorité compétente en matière de PLU, approuvera par délibération du Conseil Communautaire la révision du PLU de Graulhet éventuellement modifiée, pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations, des demandes ou des propositions formulées lors de l'enquête et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative à la révision du PLU de la commune de Graulhet, notamment pour conduire la présente enquête publique.

Toute information sur le dossier d'enquête peut être demandée auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex.